

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE
3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

Tél. : 03.87.78.31.93
Fax : 03.87.78.28.47
Email : heining.mairie@wanadoo.fr



e/7034



Extrait du procès-verbal

SEANCE N° 09/2013 - Mardi 26 Novembre 2013 – 19 heures.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 Novembre 2013

Membres Présents : HELLERINGER Cathy - LEMAL Barthélémy - OMETTO Adrien - SCHELLENBACH Emmanuel – STEUER Frédéric TRITZ Christian.

Membre(s) Absent(s) Excusé(s) : MULLER Serge.

Membre(s) Absent(s) Non Excusé(s) : COMMARD Jacky – LEMARCHAND Astrid.

Procuration a été remise : /

Conformément à l'article L.121.14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance ; Monsieur Adrien OMETTO a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 001/09/2013

CIMETIERE : FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal décide par cinq voix pour et une contre l'instauration de concessions. Par cinq voix pour et une abstention, il met en place trois types de concession : Tombe simple – Tombe double et case funéraire.

Après débat le Maire propose de fixer le prix de la concession à 1 € symbolique pour une durée de 30 ans pour les tombes existantes, du côté gauche numérotés 1G à 46G, du côté droit numérotés de 1D à 17D et les cases funéraires de 1 à 3 (côté gauche).

Dans un intervalle d'un an, la famille ou les ayants-droits peuvent user de leur droit de concession. A défaut de paiement de cette redevance symbolique, le terrain reste propriété communale ; cependant il peut être repris par la commune si la dernière inhumation a plus de 30 ans révolus.

Pour toute nouvelle inhumation à partir du 1^{er} Janvier 2014, les tarifs suivants seront appliqués pour une période de 30 ans :

| | |
|------------------|-------|
| Tombe simple : | 50 € |
| Tombe double : | 100 € |
| Case funéraire : | 50 € |

Toute nouvelle inhumation dans une concession existante fera l'objet d'un nouveau paiement afin que la concession soit de nouveau de 30 ans.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par cinq voix et une abstention.

Certifiée exécutoire de par sa transmission en Sous-Préfecture de Boulay (Moselle).

Fait à Heining-Les-Bouzonville, le 29 Novembre 2013.

Le Maire
LEMAL Barthélémy

